

par hectare et par an et la production totale est de l'ordre de 15.000 tonnes pour une superficie d'étangs de 80.000 hectares.

Aux Philippines, la pisciculture du chanos en eau saumâtre occupe une superficie de 70.000 hectares et fournit annuellement 25.000 tonnes de poisson.

* * *

Toutes ces piscicultures, même les plus perfectionnées, sont encore basées actuellement presque uniquement sur des données empiriques et sur les leçons d'une expérience souvent très ancienne. Il est bien certain que leurs rendements pourraient être améliorés grâce à des recherches appropriées. En tous cas, elles montrent le parti que l'on peut tirer de zones d'alluvions souvent inutilisables pour d'autres fins agricoles à cause de leur salure.

ments pourraient être améliorés grâce à des recherches appropriées. En tous cas, elles montrent le parti que l'on peut tirer de zones d'alluvions souvent inutilisables pour d'autres fins agricoles à cause de leur salure.

Rendement de la pisciculture dans le territoire de Gungu (Congo Belge)

J'avais donné dans une précédente chronique (1) quelques renseignements concernant le développement de la pisciculture africaine dans le territoire de Gungu. Un article de M. MATAGNE, Conservateur de la Chasse et de la Pêche au Congo Belge nous fournit des indications, nouvelles en particulier sur les rendements obtenus (2).

Fin 1951, le nombre d'étangs construits était de 19.816. En 1954, ce nombre est passé à 32.000 pour une population de 35.000 hommes adultes valides. La superficie moyenne des étangs est de 3 ares environ. Les eaux sont apparemment très pauvres avec un pH de 4,5 à 6. On élève uniquement *Tilapia melanopleura*.

Les étangs ayant été empoissonnés avec des charges très faibles (une dizaine de poissons de 5 à 10 cm) il fallait donc attendre 1 an à 1 an 1/2 avant qu'ils soient peuplés convenablement et 2 ans à 2 ans 1/2 avant qu'ils puissent donner une première production. A ce moment-là, en vue d'une application de la méthode mixte, il était conseillé aux pisciculteurs de faire baisser le plan d'eau de leur étang, et de pêcher au panier, moyen auquel ils sont habitués, les poissons ayant atteint 15 cm. Cette même opération est à recommencer tous les 2 ou 3 mois pour répartir la production. Les alevins restent dans l'étang et il n'y a pas de réempoissonnement à prévoir.

(1) *Bois et Forêts des Tropiques* n° 32, novembre-décembre 1953, p. 25.

(2) F. MATAGNE. Premières données sur des rendements en pisciculture indigène en territoire de Gungu. *Bulletin du Corps des Lieutenants-Honoraires de chasse du Congo Belge*, vol. IV, n° 15, novembre 1954.

Une enquête sur les rendements a été menée en juillet 1954. Des étangs construits en 1950 ont été vidés en présence de l'enquêteur et les pisciculteurs ont été interrogés sur le nombre de vidanges effectuées antérieurement et sur le nombre de poissons récoltés. Les chiffres que l'on a obtenus sont évidemment très divers et plus ou moins sujets à caution, car on manquait d'éléments (notamment sur les mises en charge qui ont précédé immédiatement les vidanges de juillet 1954) pour établir exactement les rendements annuels par unité de surface.

Ces chiffres se situent entre 200 kg et 1920 kg par hectare et par an. M. MATAGNE estime cependant possible d'affirmer que dans des sables avec des eaux pauvres on pourra en pisciculture africaine atteindre des rendements de l'ordre d'une tonne 11a/an.

Aucune indication ne nous est malheureusement donnée sur la nourriture artificielle qui est éventuellement distribuée aux poissons.

M. MATAGNE considère en tous cas que la preuve est faite de l'intérêt que les gens de Gungu attachent à la pisciculture : les juridictions locales ont édicté des peines sévères contre les vols de poissons. Les pisciculteurs font des vidanges fréquentes et des mises en charge très fortes dans l'espoir d'augmenter les rendements. Un commerce de poisson s'est créé.

Il lui paraît certain que par une éducation convenable, chaque pisciculteur peut arriver à produire 1 kg de poisson par semaine alors qu'il atteint seulement à l'heure actuelle 30 % de cet objectif.

